



duée du temps de travail/astreinte

Par **vincent**, le **01/01/2009** à **12:07**

Bonjour

je travaille dans une societe de depannage en tant qu assistant d expolotation (statut salarié)
mes horaires de travail sont :

lundi /vendredi 8/12h 14/19

samedi 8/12h

1semaine par mois je fais ces memes horaires mais en etant en plus d astreinte le soir de
18h30à 7h00 le lendemain matin (avec une demi heure que je rattrape en finssant à 12h30et
en reprenant à 14h00)

cette meme astreinte dure toute la semaine plus le we en totalité (pour cett astreinte je suis
payé 250euros brut) : astreinte tres contraignante car je dois rester chez moi et repondre en
moins de 3 sonneries

ma question ets : ais je droit à la fin d un cpontrat à un repos compensatoire ou même, est ce
que ces horaires (journée de 9h00 plus astreinte de 15hueres et ce pendant une semaine)
rentre dans un cadre legale?
par avance je vous remercie